

res et habitans afin que s'ils croyaient qu'elle fut trop grande on la diminuât et aussi que si elle ne l'était pas assez on l'augmentât.

Cependant, Monseigneur, les propriétaires des fiefs et des Seigneuries et les habitans ont représenté que l'étendue étant augmentée les peuples se trouveraient plus abandonnés parce que dans celles qu'on avait déjà marquées à chacun curé les habitans qui les composaient n'entendaient la messe pour l'ordinaire qu'un dimanche en un mois ou en six semaines que mêmes les dîmes n'augmenteraient pas par une plus grande étendue par ce que les habitans étant assistés plus rarement ne déclareraient né devoir de dîme qu'à proportion de l'assistance qu'on leur donnerait et qu'étant impossible de les affermer par la difficulté de les recueillir sans de grands frais à cause de la situation des lieux il faudrait s'en rapporter à leur bonne foi.

Les curés, d'autre côté, ont remontré qu'ils sont déjà surchargés de travail étant obligés de marcher incessamment, tantôt en raquettes sur les neiges pendant l'hiver et tantôt en canot pendant l'été, où ils rament tout le jour, et que si on leur augmentait leur étendue qui était déjà trop grande, ils ne se trouveraient pas capables de fournir à une aussi grande fatigue.

Cependant, Monseigneur, toutes ces difficultés ne m'ont pas empêché de faire connaître les intentions de Sa Majesté et la vôtre, et Monsieur l'Evêque a renvoyé les prêtres dans les lieux qu'ils avaient accoutumé d'assister et leur a ordonné de se contenter des vivres les plus simples et du seul nécessaire pour leur entretien, quelques-uns des propriétaires des fiefs et des Seigneuries ont offert de les nourrir chez eux et ils doivent pourvoir à leur entretien, comme cela se fait volontairement et indépendamment des dîmes on ne peut assurer qu'il continueront.

Vous me permettrez, Monseigneur, de vous représenter qu'on ne peut prendre de règle certaine sur ce qui se fait en France puisque assurément la dépense est bien différente en ce pays, si je ne craignais point de vous être importun, je vous ferais un détail qui vous persuaderait de cette vérité. Je me contenterai seulement de vous marquer que le vin qui ne coute en France X ll la barrique, se vent cinquante, soixante et soixante-dix livres, le reste des liqueurs à proportion, les habits y coutent le double dont les Ecclésiastiques usent beaucoup à cause de leurs fréquents voyages et la longueur de l'hiver, les souliers se vendent cent sols et six livres, un valet qui ne gagne que dix, douze et quinze écus de gages en a ici cinquante et enfin le bois de chauffage qui n'entre presque point en